

Le plan d'action pour l'égalité professionnelle traite comme il se doit à minima des écarts de rémunération, de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique, de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Il traite également de la prévention et le traitement des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, des discriminations et des agissements sexistes. La mise en œuvre des mesures proposées de ce nouveau plan couvrira la période de 2021 à 2023. Même si des avancées sont constatées par rapport à celui de 2015, pour autant, celui-ci ne répond pas totalement aux revendications de la CGT.

La CGT se prononce pour la signature, oui mais... elle souligne l'absence de mesures contraignantes sur l'obligation de résultats pour les employeurs, l'absence de budget dédié à la réduction des inégalités...

Pour la CGT, une signature est synonyme d'exigence et de responsabilité. C'est pourquoi elle continuera à revendiquer une véritable négociation et pas seulement des concertations et des consultations dans les instances représentatives qui sont aujourd'hui très menacées.

La CGT sera vigilante sur le suivi de la mise en œuvre par les employeurs, elle ne se contentera pas d'un simple tableau indicateur de pilotage plus précis et régulier et plus particulièrement dans les EPA qui sont en charge de rédiger leur propre plan égalité professionnelle.

La CGT se prononce pour la signature, oui mais... dans un contexte sanitaire et social où les inégalités se creusent, où le dialogue social se heurte à du mépris entre autres ..., la cgt ne participera pas à la cérémonie de signature en présence de la ministre le 14 décembre.

### Le saviez-vous ?

Au ministère des Armées<sup>1</sup>, l'écart salarial se vérifie pour toutes les catégories. Les femmes moins présentes dans les niveaux élevés, le sont en revanche beaucoup plus dans les catégories et filières les moins rémunératrices.

La rémunération mensuelle nette moyenne pour les femmes est de 2237 € contre 2630 € pour les hommes.

Les hommes gagnent en moyenne 17 % de plus que les femmes, et pour les primes également, ils gagnent en moyenne plus de 11 % supplémentaires.



**L'égalité professionnelle, nous avons toutes et tous à y gagner !**

<sup>1</sup> Source bilan social 2019 du Ministère des Armées

Montreuil, le 11 décembre 2020